



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MEUSE

je souhaite déclarer une arme de catégorie C ou enregistrer une arme de catégorie D-1°

Où ...

Les armes classées en catégorie D-1° sont soumises à une procédure d'enregistrement préfectoral lors de leur acquisition ou de leur vente à un particulier. Les armes classées en catégorie C sont, elles, soumises au régime de la déclaration préfectorale.

Lors de l'acquisition de ces armes auprès d'un armurier, ce dernier adresse le dossier en préfecture ou sous-préfecture en fonction du lieu de domicile.

Au guichet de la préfecture de la Meuse
40 rue du Bourg
CS 30512
55012 BAR LE DUC Cedex
☎ 03 29 77 55 55
courriel : pref.courrier@meuse.gouv.fr

ouverture des guichets du
lundi au vendredi de 8h45 à 12h
et sur RDV de 13h30 à 17h

Au guichet de la sous-préfecture de Commercy
22 avenue Stanislas
CS 60087
55205 COMMERCY CEDEX
☎ 03 29 91 11 52
courriel : sp-commercy@meuse.gouv.fr

Ouverture des guichets du
lundi au vendredi de 8h45 à 12h
et sur RDV de 13h30 à 17h

Au guichet de la sous-préfecture de Verdun
1 Place Saint-Paul
B.P. 723
55107 VERDUN cedex
☎ 03 29 84 66 00
courriel : sp-verdun@meuse.gouv.fr

Ouverture des guichets du
lundi au vendredi de 8h30 à 12h
et sur RDV de 13h30 à 17h



Horaires d'ouverture du lundi au vendredi :
de 8:45 à 12:00 : ouverture des guichets et des services et de 13:30 à 17:00 : uniquement sur rendez-vous
40 rue du Bourg CS 30512 55012 BAR LE DUC CEDEX - Tél : 03 29 77 55 55 - Télécopie : 03 29 79 64 49
[site internet : www.meuse.gouv.fr](http://www.meuse.gouv.fr) courriel : pref-courrier@meuse.gouv.fr

Date de création	03/03/2015	Date de mise à jour (vérification annuelle)	19/03/2015	Date de mise à jour (évolution réglementation)	/
------------------	------------	--	------------	---	---

Lors de la vente ou de la cession d'une arme entre particuliers, l'acquéreur doit :
- soit déposer son dossier auprès des services de police ou de gendarmerie dont dépend son domicile
- soit faire constater la cession de l'arme par un armurier

procédure

Vérifier en ce qui concerne le demandeur :

- la non-inscription au fichier des hospitalisations sans consentement.

comment ... (liste des pièces à fournir)

1. Le formulaire Cerfa n° 20-3265 (modèle 10) pour les armes soumises à déclaration ou le formulaire Cerfa n° 14250*01 pour les armes soumises à enregistrement, dûment complétés et, dans le cas d'une cession entre particuliers, visés par un armurier ou un officier de police judiciaire (police ou gendarmerie).
2. La copie du permis de chasser du déclarant, accompagné de son titre de validation ou la saison de chasse en cours ou la copie recto-verso d'une licence fédérale de tir sportif valable pour la saison sportive en cours.

tarifs

gratuit

informations utiles ...

- cliquer sur le lien : <http://www.service-public.fr/>

loisirs-chasse et pêche



- cliquer ici : [FAQ service-public.fr](http://FAQ.service-public.fr)

